

e-agri

Gérer l'incertitude

Gestion des risques météorologiques :
assurer les récoltes 4

Gérer risques et priorités
avec la méthode AMDEC 6

France – Un outil de gestion
réglementaire et interactif pour
la sécurité au travail 8



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

La prise de risque est un exercice quotidien sur les exploitations agricoles

Alexandra Cropt, directrice adjointe AGORA, membre du comité AGRIDEA



Alexandra Cropt

Chère lectrice, cher lecteur,

Lorsqu'on travaille dans l'agriculture, il existe de nombreuses incertitudes, à commencer par la météo qui dicte les travaux qui peuvent être entrepris ou encore les marchés qui, eux, conditionnent les prix. La politique agricole et ses trains d'ordonnances sont aussi source d'incertitudes. Aux facteurs externes s'ajoutent encore des éléments inhérents à l'exploitation elle-même. Chez nous par exemple, comme sur la plupart des exploitations, c'est l'absence d'une personne ressource qui entraîne le plus gros risque. Afin d'optimiser la répartition des tâches au sein de notre exploitation familiale, nous avons opté pour une division sectorielle du travail. Or, si l'un de nous venait à manquer du jour au lendemain, les conséquences, notamment au niveau de l'organisation et des compétences, seraient critiques. Ceci a bien sûr des incidences financières, mais conduit aussi à une situation terriblement stressante pour les membres de la famille.

S'il est difficile, voire impossible, d'agir directement sur certains risques, il existe toutefois des moyens pour les réduire, notamment grâce à des outils de gestion des risques. Ce numéro d'e-agil aborde ce sujet complexe sous des angles multiples et vous présente des stratégies qui peuvent être adoptées pour mieux se préparer à des scénarios « catastrophes », tels qu'une paralysie de l'approvisionnement énergétique, faire face aux imprévus, par exemple l'absence prolongée du ou de la chef-fe d'exploitation, mais aussi anticiper l'inexorable, comme les changements climatiques.

De nombreux outils sont disponibles en ligne et gratuitement. Je vous encourage à faire comme moi et à prendre le temps de les essayer, que vous soyez ou non chef-fe d'exploitation. Vous serez peut-être surpris de constater qu'il existe aussi des risques dans votre situation. Et si le diagnostic est une étape importante du processus, il doit impérativement être suivi de mesures en vue de pallier les manques.

J'espère que ce nouveau numéro vous inspirera et je vous souhaite une bonne lecture !

Rizières et épisodes météorologiques extrêmes : l'avis de la recherche

La culture du riz peut contribuer à accroître la valeur des sols inondables, à encourager certaines espèces animales et à lancer sur le marché de nouveaux produits suisses concurrentiels.

Yvonne Fabian, Agroscope

Les précipitations fortes, ainsi que les périodes de sécheresse et de chaleur se multiplient. Le centre de compétences agricole Agroscope a donc porté son attention sur les cultures à même de supporter ces conditions. Les projets de recherche sur la riziculture ont débuté en 2017 en Suisse. Entre 2017 et 2020, le rendement des exploitations pilotes, situé entre 3 et 8 tonnes de riz brut par hectare, était très correct. Cette alternative pourrait être économiquement intéressante pour des parcelles situées à proximité de cours d'eau.

Des jeunes plants plutôt que du semis

La plupart des exploitations ont choisi de semer plutôt que d'utiliser de jeunes plants. La récolte 2021 a été moins bonne en raison des températures fraîches et de l'abondance de précipitations. Le riz semé a difficilement formé des grains car il n'est pas fécondé lorsqu'il fait froid. Ces conditions ont par ailleurs accru la pression des mauvaises herbes. La croissance est plus avancée avec du riz planté : les rizières peuvent être inondées plus tôt, ce qui est favorable aux espèces d'amphibiens rares et limite la propagation du pied-de-coq. Le rendement de ce riz a été meilleur en dépit de conditions météorologiques difficiles. Malgré le surcroît de travail et de coût, planter les jeunes pousses s'avère au final plus avantageux.

Plus d'infos : riziere.agroscope.ch

Nouvelles des cantons

Vaud : projet Ressources d'adaptation aux risques climatiques

Le nouveau projet Ressources *RISC* du canton de Vaud veut favoriser les innovations en matière d'adaptation aux risques climatiques. Le projet a été lancé en 2022 et fait partie du Plan climat vaudois. Il propose de soutenir 50 exploitations agricoles dans leurs mesures visant à minimiser les risques climatiques tels que sécheresse, gel et fortes précipitations. Ces mesures ne sont pas définies et peuvent être choisies individuellement par les responsables d'exploitations.

Plus d'infos : prometerre.ch

Lucerne : plan d'action cantonal pour la promotion des produits bio

Pour accroître le nombre d'exploitations bio et soutenir la vente de leurs produits, le canton de Lucerne a lancé un plan d'action en faveur de l'agriculture biologique. En collaboration avec Bio Lucerne, une équipe de projet a élaboré les mesures que le Conseil d'État doit encore approuver et annoncer en mars. Le plan d'action porte sur les domaines de la formation et du conseil, de la transformation, du commerce, de la gastronomie, de la consommation et de l'agriculture.

Plus d'infos (en allemand) : bauernzeitung.ch

Fribourg : nouveau marché pour les légumes du Seeland

Le projet de développement régional (PDR) *BioGemüse Seeland* lance la marque ombrelle *Passion Seeland bio:logique*. L'objectif est de renforcer la confiance dans les produits régionaux et de créer une proximité émotionnelle. BioGemüse Seeland est le premier PDR dans le canton de Fribourg. Ces projets sont des instruments importants de la politique agricole pour encourager la création de valeur dans l'agriculture et la collaboration régionale.

Plus d'infos : passion-seeland.bio



Gestion des risques météorologiques : assurer les récoltes

Les périodes de sécheresse ou les précipitations massives peuvent fortement affecter le revenu agricole ou même menacer l'existence des exploitations. En couvrant la perte de revenu en cas de sinistre, les assurances jouent un rôle essentiel dans la gestion des épisodes météorologiques extrêmes.

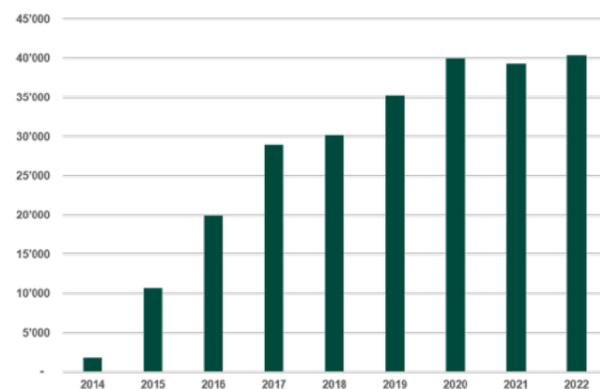
Esther Böhler, Suisse Grêle

L'été 2022 a été le deuxième été le plus chaud depuis le début des relevés en 1864. À la chaleur est venue s'ajouter l'absence cruelle de précipitations. Les dommages dus à la sécheresse augmentent avec le changement climatique, ce qui constitue un défi de taille pour l'agriculture et les assurances agricoles. De plus, ils sont généralement très étendus. Lorsqu'ils se produisent, ils touchent un très grand nombre d'exploitations et entraînent, pour les assurances, des versements élevés. La vulnérabilité face à la sécheresse varie selon les cultures et le stade de développement des plantes.

Volume de sinistres important en 2022 pour cause de sécheresse

L'extrême sécheresse de 2022 a freiné le développement des épis et des grains des plantes de maïs qui, d'habitude, supportent plutôt bien le manque d'eau; ceci a notablement réduit le rendement des récoltes. Le

volume de sinistres causés par la sécheresse dans les grandes cultures et les cultures herbacées assurées s'élève à plus de 10 millions de francs en 2022, soit environ un cinquième du volume total de sinistres. Autrement dit, sur les 40 000 hectares assurés contre la sécheresse, un tiers des surfaces a subi des dommages dus à la sécheresse l'an dernier. En raison de l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes, la demande d'assurance a nettement augmenté ces dernières années, en particulier aussi pour couvrir les cas de sécheresse. En Suisse, 70 % des surfaces cultivées sont déjà assurées, dont 15 % aussi contre la sécheresse (voir graphique).



Ill. 1 : Surfaces cultivées assurées contre la sécheresse (ha) en Suisse (source : Suisse Grêle)

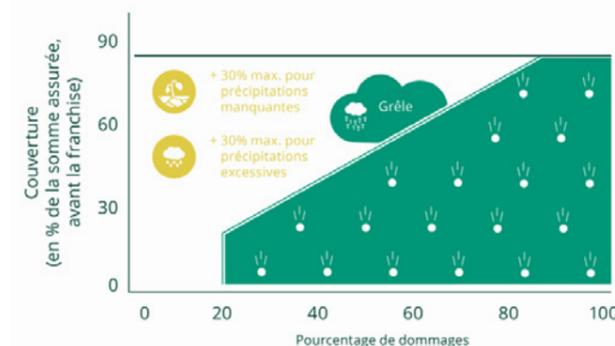
Nouvelle assurance Agri Socle

En septembre 2022, la Suisse Grêle a lancé l'assurance Agri Socle, qui couvre les risques

tels que la grêle, les précipitations excessives et manquantes, la germination des céréales panifiables et les frais de remise en état. Agri Socle combine de manière novatrice une assurance récolte traditionnelle, avec l'expertise des dommages sur place pour la composante grêle, ainsi qu'une couverture sur la base d'indices météorologiques relatifs aux précipitations excessives ou manquantes. Dans le cas d'une assurance fondée sur des indices météorologiques, l'indemnisation est calculée sur la base des données météorologiques. Le versement a lieu lorsqu'une valeur seuil prédéfinie est dépassée ou non atteinte. Ce modèle est problématique lorsque le versement ne correspond pas exactement au dommage effectif; il s'agit dans ce cas du risque de base.

Pour réduire au minimum le risque de base de l'assurance Agri Socle, les différents besoins en eau des cultures durant toute la période de végétation ont été pris en considération. Pour évaluer cette fragilité, la période de végétation spécifique à chaque culture a été divisée en plusieurs fenêtres temporelles et une valeur seuil définie pour chacune d'elles. Une indemnité est versée si la quantité de précipitations dépasse ou n'atteint pas la valeur seuil d'une fenêtre temporelle.

Si les cultures assurées par Agri Socle sont endommagées par la grêle à 20 % ou plus, le dommage est couvert à hauteur de 85 % maximum, déduction faite de la franchise de 10 %. En cas de précipitations excessives ou manquantes, la couverture maximale est de 30 % dans un cas comme dans l'autre; la franchise n'est alors pas applicable. Le versement maximal de l'assurance Agri Socle en cas de dommages multiples (grêle et précipitations) se monte à 85 % de la somme assurée.



Ill. 2 : Assurance Agri Socle : couverture et franchise (source : Suisse Grêle)

Une gestion globale des risques est indispensable

Pour identifier les pertes potentielles de rendement et les assurer, de nombreux facteurs doivent être pris en compte lors de la conclusion d'un contrat : région (risques de grêle et autres épisodes météorologiques), type de culture (fragilité de la culture, cultures à forte intensité de capital et de main-d'œuvre), taille de l'exploitation et diversification, disposition et capacité personnelle à prendre des risques (situation financière), etc. En cas de pertes de récoltes, les coûts de production sont couverts et l'exploitation reste solvable. En conséquence, une assurance rend le risque calculable et permet une certaine marge de manœuvre.

Les assurances ne sont toutefois pas la seule réponse au changement climatique. Quand un risque se reproduit à intervalles réguliers, il ne s'agit plus d'un événement dû au hasard, mais de la normalité. À long terme, l'agriculture doit donc faire en sorte de s'adapter aux changements météorologiques et climatiques.

La Suisse Grêle propose des couvertures d'assurance complètes pour les cultures agricoles, en Suisse et dans les pays voisins. Fondée il y a plus de 140 ans par les agricultrices et agriculteurs suisses, la Suisse Grêle amorce désormais le changement dans le secteur de l'assurance agricole. En plus de la couverture des cultures agricoles, elle offre aussi des assurances contre les épizooties dans le domaine porcin et aviaire. Elle participe aussi régulièrement à des projets scientifiques afin d'améliorer les mesures préventives dans la gestion des changements climatiques. En sa qualité d'assureur agricole préféré, la Suisse Grêle veut contribuer à la sécurité de la production agricole pour des générations.

Plus d'infos: grele.ch



Gérer risques et priorités avec la méthode AMDEC

Avec l'AMDEC (analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité), les agricultrices et agriculteurs peuvent mieux gérer les risques en identifiant les modes de défaillance potentiels et en élaborant des plans d'actions pour les éviter.

Pierre Arrayet, Centre de formation pour la technologie et le management (esg) et Pierre Moretti, AGRIDEA

Que faire face à un environnement toujours plus complexe et incertain ?

David exploite 50 hectares de céréales ainsi que du maïs et de l'herbe destinés à l'alimentation de ses 35 vaches laitières. Un épisode de grêle a fortement pénalisé ses rendements, et David peine à reconstituer des stocks de foin diminués par plusieurs années de sécheresse. Les prix de l'énergie et de l'alimentation du bétail s'envolent et David a l'impression de devoir faire toujours plus pour toujours moins. La charge de travail s'accroît et le contexte ne se prête pas vraiment à moderniser l'outil de travail. Bref, David ressent confusément ces menaces planer au-dessus de sa tête mais il n'arrive pas à faire mieux que de naviguer à vue et gérer le quotidien. Quel exploitant-e n'a jamais eu le même sentiment ?

Les risques inhérents à l'activité agricole sont nombreux et certains tendent à se faire plus

pressants, tels les risques climatiques ou économiques. Alors, dans ce contexte, comment fixer le cap et définir des priorités ? Avec l'agrandissement des structures et des enjeux humains et financiers subséquents, gérer le risque d'une manière plus professionnelle devient une nécessité.

Revenons-en à David. Il rencontre son voisin Yves, agriculteur comme lui, au comptoir de leur revendeur de matériel agricole préféré, et lui fait part de ses réflexions. Yves lui dit avoir trouvé, au détour d'une formation, un moyen d'y voir plus clair pour gérer les risques et fixer des priorités : la méthode AMDEC (analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité). Ce charabia laisse David dubitatif, c'est pourquoi Yves l'invite à prendre le café pour lui expliquer ses documents de formation.

Anticiper avec la méthode AMDEC

L'AMDEC est une technique d'analyse qui permet de prévenir les défaillances potentielles d'un processus, d'un produit ou d'un système. Elle permet également d'identifier les conséquences de ces défaillances, de les classer selon leur gravité et de définir des actions préventives pour minimiser les risques.

En pratique, l'AMDEC consiste à analyser et identifier les défaillances qui pourraient se produire à chaque étape du processus de production ; elles sont ensuite classées selon leur gravité, leur fréquence et leur capacité à être

détectées. Une note de criticité est alors attribuée à chaque défaillance afin de hiérarchiser les actions à mettre en place.

« Dans ton cas David, l'AMDEC pourrait t'aider à identifier les risques liés à la production de céréales, de maïs et d'herbe, ainsi qu'à l'alimentation de tes vaches laitières. Tu pourrais ainsi évaluer les conséquences de défaillances potentielles, comme une nouvelle sécheresse ou une augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation, et définir des actions préventives pour réduire ces risques. »

Mais l'AMDEC ne se limite pas à la prévention des défaillances. Elle permet également d'optimiser les processus en identifiant les points faibles et les sources de gaspillage. « En identifiant les tâches qui ajoutent peu de valeur à la production ou qui pourraient être réalisées de manière plus efficace, tu pourrais ainsi réduire tes coûts et améliorer ta rentabilité. »

« Enfin, l'AMDEC peut également t'aider à prendre tes décisions en matière d'investissement et de modernisation. En identifiant les risques et les défaillances potentielles à long terme, tu aurais le moyen d'évaluer l'impact de ces risques sur ton activité et décider de la pertinence de certains investissements. »

L'histoire de David montre comment les risques inhérents à l'activité agricole peuvent affecter la rentabilité et la durabilité d'une entreprise. L'AMDEC permet de prévenir les défaillances potentielles sur l'exploitation. Elle aide à gérer les risques liés aux activités, à optimiser la production et à prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement et de modernisation. Même si la méthode peut sembler complexe au premier abord, de nombreuses ressources en ligne existent pour faciliter sa mise en œuvre.

Plus d'infos : france-resilience.com

Pas d'examen du fermage après six ans

L'adaptation du montant du fermage suite à une modification de l'ordonnance sur les fermages ne constitue pas une raison pour que le délai d'opposition de deux ans puisse courir à nouveau.

En 2013, par contrat de « bail à loyer pour locaux commerciaux », B cède à A l'usage de locaux frigorifiques, ainsi que d'une halle de conditionnement et de stockage, situés sur la parcelle de B. En 2019, A demande à l'autorité compétente de constater le montant du fermage licite. La décision de l'autorité est toutefois levée par le Tribunal cantonal, saisi par B. À son tour, A saisit alors le Tribunal fédéral.

Le litige consistait à savoir si A, six ans après la conclusion du contrat, pouvait encore demander à faire constater le montant licite du fermage. Le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que ce n'était pas possible. A n'a plus d'intérêt pratique à faire constater le montant du fermage, étant donné que le délai d'opposition de deux ans prévu dans la loi fédérale sur le bail à ferme agricole est échu et que l'autorité compétente ne peut plus agir. L'adaptation du contrat au 1er avril 2018 résultant d'une modification de l'ordonnance sur les fermages n'y change rien. Le Tribunal fédéral précise que cette modification ne saurait faire partir un nouveau délai pour l'opposition. Constater le montant du fermage licite ne permet pas non plus d'engager, dans le cadre d'une procédure civile ultérieure, une action en remboursement du fermage perçu en trop (**arrêt 2C_155/2022 du 25.11.2022**).

Andreas Wasserfallen, agronome et avocat

andreas.wasserfallen@lgplaw.ch



France – Un outil de gestion réglementaire et interactif pour la sécurité au travail

En France le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) constitue le processus de référence pour la gestion de la sécurité du travail et représente bien plus qu'une simple formalité administrative.

Entretien avec Denis Litt, conseiller en prévention pour les caisses d'assurance-accidents agricoles d'Alsace-Moselle (CAAA), par Pierre Moretti, AGRIDEA

Qu'est-ce que le DUERP ?

Ce document est obligatoire pour toute entreprise d'au moins un salarié ou dans laquelle une personne travaille en plus du chef d'exploitation. Il a valeur juridique en cas d'accident afin d'évaluer si les dangers ont été correctement pris en compte. C'est un véritable outil de gestion des risques tel qu'on pourrait l'imaginer dans la phase de conception d'un projet par exemple.

Quelle forme revêt le DUERP ?

On recense annuellement les activités de l'entreprise (p. ex. : protection des plantes) que l'on découpe en tâches (p. ex. : pulvérisation). Pour chaque tâche on estime les situations à risque auxquelles on pondère la probabilité d'occurrence et le degré de gravité sur une échelle. On évalue ensuite les mesures mises en œuvre et celles qui pourraient l'être. En cas d'accident la réalité économique est prise en

considération. Il existe des documents pré-remplis par secteurs de production ; ils permettent de se conformer rapidement à la réglementation.

Comment cette formalité est-elle perçue par les agriculteur-riche-s ?

Justement ! Le processus n'est pas valorisé s'il est considéré comme une formalité administrative ! Le résultat doit être la conséquence d'une réflexion globale sur l'organisation de l'entreprise, sa rentabilité, la formation des salarié-e-s, le bien-être au travail, etc. Le DUERP doit vivre dans le temps et s'adapter aux changements structurels et être ouvert aux salarié-e-s, comme un outil de formation et d'information mais aussi pour que leurs propositions soient intégrées.

Quels sont les principaux acteurs de la démarche ?

L'inspection du travail contrôle l'existence du document et valide sa pertinence. La mutualité sociale agricole (les CAAA en Alsace-Moselle) porte le projet ; elle assiste et forme les agriculteur-riche-s. La démarche est intégrée dans l'ensemble de la filière du conseil et de la formation agricole. Par exemple les CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) intègrent l'analyse pour tout projet d'acquisition de matériel.

Plus d'infos : **la démarche DUERP ; le DUERP avec les CAAA**

Concilier produits phytosanitaires et protection de l'eau : c'est possible !

Un nouvel outil d'autocontrôle en ligne gratuit permet aux exploitations agricoles de vérifier rapidement et simplement si les produits phytosanitaires sont utilisés correctement. Les informations sont claires et soutiennent les mesures de sensibilisation, que ce soit en matière de conseil ou de formation initiale et continue.

Mirco Plath, Plateforme « Produits phytosanitaires et eaux » (PPE)

Problème : s'informer facilement sur la protection des eaux

Les études montrent que les cours d'eau des bassins versants agricoles sont souvent fortement contaminés par les produits phytosanitaires (PPh). L'utilisation de ces derniers n'est pas simple. Des erreurs, même minimales, ou des infractions aux règles en vigueur peuvent avoir des conséquences notables sur les cours d'eau. Pour que les agriculteurs et les agricultrices soient à même d'utiliser les PPh sans perte de production tout en contribuant efficacement à protéger les eaux, des formations continues et du matériel d'information sur les bonnes pratiques sont indispensables. Celles et ceux qui ne sont pas en mesure de suivre des cours doivent aussi y avoir accès.

Solution : une nouvelle offre en ligne

Un nouvel outil d'autocontrôle gratuit en ligne permet d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des bonnes pratiques agricoles en matière

de protection des plantes et des eaux, mais aussi d'approfondir certains domaines thématiques spécifiques. Son avantage est de permettre la consultation des informations sur une tablette ou un smartphone, en tout temps et partout, au travail ou autour d'une bière.

Après l'autocontrôle, les personnes intéressées ont accès à une plateforme d'apprentissage. Elles y trouvent du matériel d'information plus complet sous forme de vidéos, d'aide-mémoire, de fiches techniques, de listes de contrôle ou de brochures sur les thèmes abordés dans les modules. Ceux-ci traitent des différentes étapes de l'utilisation des PPh : stockage, remplissage du pulvérisateur, utilisation sur le terrain, nettoyage et élimination des eaux usées. Les responsables de l'exploitation ou les personnes en formation peuvent vérifier leurs connaissances et évaluer leurs propres besoins.

L'offre en ligne a été développée par la plateforme « Produits phytosanitaires et eaux » exploitée conjointement par AGRIDEA et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL. Elle est disponible en allemand, en français et en italien.

Plus d'infos :

sct.gutelandwirtschaftlichepraxis.ch ;
produits-phytosanitaires-et-eaux.ch



Poser les bonnes questions et favoriser le dialogue grâce à l'analyse des risques

L'agriculture comporte de nombreux risques et incertitudes. Même s'il n'existe pas d'assurance ou de pratiques agricoles pour prévenir certains risques, les avoir identifiés est déjà un gros atout.

Magali Lacam, AGRIDEA

Un risque identifié est un risque mieux maîtrisé

En agriculture, un exemple flagrant est l'absence imprévue (maladie soudaine et/ou grave) d'une des personnes qui travaillent sur l'exploitation. Qui reprend ses tâches? Ses responsabilités? Est-ce que certaines informations importantes ne sont connues que de cette personne? S'être posé ces questions, c'est déjà faire un grand pas pour sécuriser son exploitation.

C'est pour aider les agricultrices et agriculteurs dans ces réflexions qu'AGRIDEA et la Haute école spécialisée bernoise BFH-HAFL, en collaboration avec la vulgarisation et la formation agricoles, ont construit un outil pour analyser les risques sur une exploitation. L'outil propose un catalogue de questions qui balaye tous les thèmes: technique, gestion, environnement, etc. A la fin, on obtient une vue d'ensemble des domaines où les risques sont les plus importants dans l'entreprise. La personne intéressée peut l'utiliser seule ou en collaboration avec un-e conseiller-ère.

Sécuriser l'exploitation en phase de changement

La collaboration avec la vulgarisation au cours du développement de l'outil a permis d'identifier les situations dans lesquelles l'analyse est la plus pertinente. Sébastien Roulet d'AgriGenève recommanderait cette analyse, par exemple, lors des phases de transmission (remise/reprise): « Pour un-e jeune qui reprend une exploitation, je vois un avantage à faire cet état des lieux. Une fois effectuée la première évaluation, il-elle peut se faire accompagner par un-e conseiller-ère expert-e sur les sujets qu'il-elle a identifiés. »

Ouvrir le dialogue dans les fermes

Chaque personne évalue le risque en fonction de son propre niveau d'exigence et de son contexte. Un autre intérêt identifié par Sébastien Roulet est ainsi « d'ouvrir le dialogue lorsque plusieurs personnes travaillent ensemble sur l'exploitation, de poser les risques identifiés par chacun et d'approfondir ce qui est prioritaire pour tous. La collaboration est ainsi renforcée. La définition des priorités est vraiment un plus pour permettre de passer à des mesures concrètes sans se laisser déborder par un trop plein d'information. »

Plus d'infos: agridea.ch

Arrivées chez AGRIDEA:



Solomon Araya
Collaborateur
Communication, Médias
Dès le 1.12.2022 à Lindau



Orlando Scholz
Collaborateur Exploitation,
Famille, Diversification
Dès le 1.12.2022 à Lindau



Jacqueline Hofmann
Collaboratrice Personnel,
Finances, Services
Dès le 13.2.2023 à Lindau

Trajectoire de réduction des éléments nutritifs – les mesures et leurs effets

Une liste gratuite de mesures publiée sur agripedia.ch présente des options d'action concrètes. Les mesures couvrent presque tous les domaines de la production végétale et de l'élevage. Elles sont brièvement expliquées, leur effet par rapport à la trajectoire de réduction est présenté et des ouvrages complémentaires axés sur la pratique sont mentionnés. A l'avenir, des fiches thématiques décrivant en détail les différentes mesures seront également mises à disposition. AGRIDEA a développé la liste des mesures en collaboration avec des organisations partenaires, dont l'Union suisse des paysans (USP). La liste est pour l'instant disponible en allemand uniquement.

Plus d'infos: agripedia.ch

Le Schéma d'évaluation du lait: actuel, interdisciplinaire et numérique

Dans le cadre d'un projet commun, AGRIDEA et les fédérations d'élevage ont élaboré un nouveau système d'évaluation du lait qui correspond aux dernières connaissances scientifiques. Ce nouveau contrôle laitier (Epreuves de productivité laitière – EPL) permet d'optimiser la gestion du troupeau et de l'alimentation. Les données EPL peuvent en outre être reprises dans le module numérique *barto Rumiplan*. Cela permet aux agriculteurs et agricultrices d'analyser plus facilement la planification de l'alimentation et de l'optimiser plus rapidement – jusqu'à l'animal individuel.

Plus d'infos:
[communiqué de presse](http://communiqué.de.presse); barto.ch

Grandes cultures – Autoprotection lors de l'utilisation de produits phytosanitaires

Le « Toolkit Protection de l'utilisateur de produits phytosanitaires » montre comment se protéger correctement dans les grandes cultures lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Le projet commun d'AGRIDEA, du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) publie ainsi le deuxième des quatre modules annoncés.

Plus d'infos:
bonnespratiquesagricoles.ch

Suisse-Bilanz avec barto

Le module Suisse-Bilanz est disponible sur barto powered by 365FarmNet depuis maintenant un an. Diverses améliorations y ont été apportées fin 2022. Vous pouvez désormais reprendre les livraisons HODUFLU depuis le menu « Mon partage de données agricoles (MPDA) ». Vous pouvez aussi obtenir une vue d'ensemble des engrais minéraux épandus via le carnet des champs en vue d'établir le bilan de contrôle. On peut également visualiser les quantités de N et de P qui restent à épandre selon le bilan prévisionnel. Dès le printemps 2023, il sera également possible de reprendre les cultures issues de la planification des cultures et de l'assolement ainsi que les effectifs de bétail depuis le menu MPDA. Enfin vous pouvez choisir la variante avec laquelle calculer le bilan de l'année en cours: 1.16 ou 1.17.

Plus d'infos: barto.ch

Comparateur simple pour les paiements directs

Avec l'aimable autorisation de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), AGRIDEA a publié sur www.focus-ap-pa.ch un calculateur comparatif simplifié sur les contributions Iv. Pa. 19.475. Ce dernier permet d'avoir un aperçu rapide des modifications apportées aux paiements directs par les nouveaux programmes de contributions qui entrent en vigueur à partir du 1.1.23. Un calculateur complet des contributions aux paiements directs est aussi disponible.

Plus d'infos: [calculateur simple](#); [calculateur complet](#)

Valeur nutritive des engrais de ferme

Un nouveau calculateur gratuit sur agripedia.ch permet de déterminer la valeur monétaire actuelle des engrais de ferme utilisés. Cette base de calcul uniforme a été créée par AGRIDEA et l'Union Suisse des Paysans (USP) en collaboration avec un groupe de spécialistes issus de la pratique et des organisations professionnelles.

Plus d'infos: agripedia.ch

Mémento agricole 2023

Le mémento agricole est une référence indispensable à la bonne gestion de votre entreprise. Largement diffusé dans les exploitations agricoles romandes et les écoles d'agriculture, c'est un outil adapté, fiable et actuel. En regroupant les données d'ordre technique et économique tant pour le domaine végétal qu'animal ainsi que pour l'organisation du travail, le mémento est une véritable aide à la décision.

Plus d'infos: agridea.ch

Impressum

Édition	AGRIDEA
Contact	e-agil@agridea.ch
Rédaction	Andrea van der Elst (Responsable) Marc Gilgen Pierre Moretti Nadia Frei
Mise en page	Merel Gooijer
e-agil	Numéros précédents
Paraît trois fois par année.	



échanger
comprendre
progresser

www.agridea.ch | info@agridea.ch

Lindau Eschikon 28 | CH-8315 Lindau | T +41 (0)52 354 97 00
Lausanne Jordils 1 | CP 1080 | CH-1001 Lausanne | T +41 (0)21 619 44 00
Cadenazzo A Ramél 18 | CH-6593 Cadenazzo | T +41 (0)91 858 19 66
ISO 9001 | ISO 21001 | IQNet